



ENQUÊTE FAMILLE 2023 : PRISE EN CHARGE EXTRA-PARENTALE DES JEUNES ENFANTS DANS LE CANTON DE GENÈVE

Cette note présente les principaux résultats de la dernière enquête, menée en 2023, sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil des jeunes enfants. Elle met en exergue la diversité de la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants, et fait également le constat que les besoins des familles en l'état ne sont pas encore satisfaits malgré une hausse continue du nombre de places offertes en crèche.

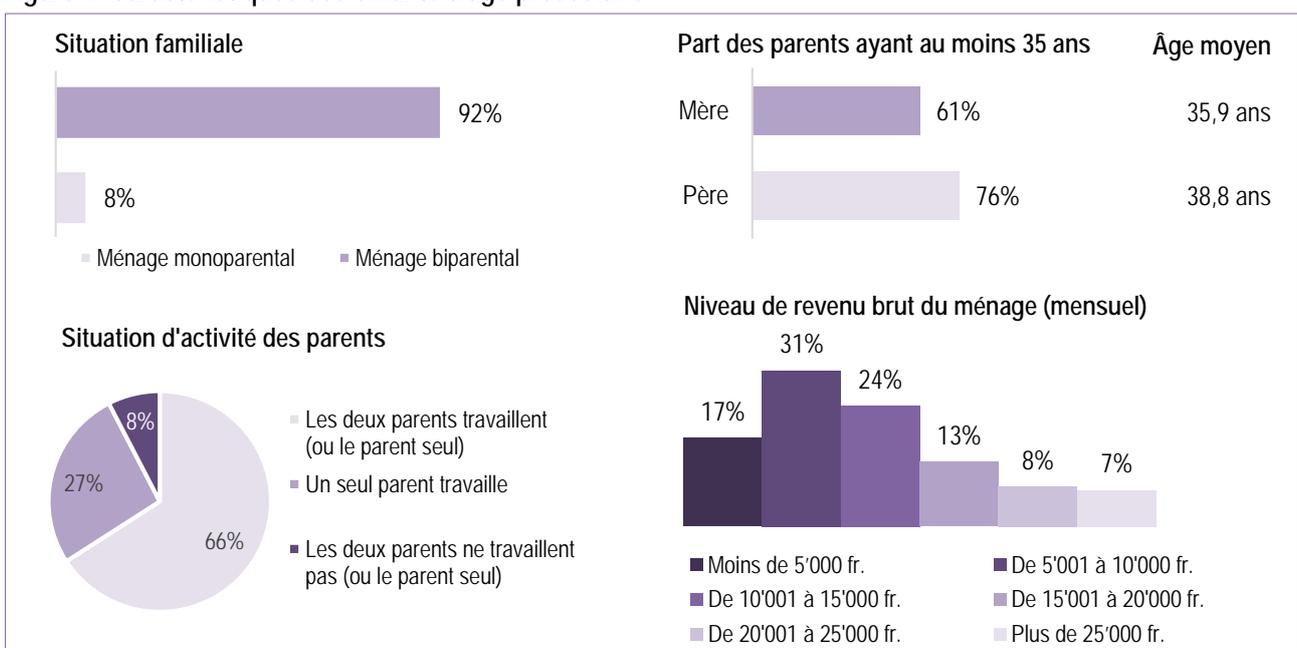
Cette enquête, réalisée régulièrement à l'échelle du canton auprès d'un échantillon représentatif de familles, permet de décrire les pratiques familiales en matière d'accueil préscolaire et de connaître les préférences des familles et leurs besoins en la matière¹. Après ceux de 2014 et 2018, les résultats présentés ici sont issus de l'édition conduite en 2023².

La population des enfants d'âge préscolaire

En mai 2023, la population faisant l'objet de l'étude était composée de 19'000 familles et 22'500 enfants d'âge préscolaire (0-3 ans). La grande majorité de ces enfants vivent dans un ménage biparental. Les parents ont en général plus de 35 ans, l'âge moyen des mères étant d'environ 36 ans, tandis qu'il est de presque 39 ans pour les pères.

Concernant la situation professionnelle de leurs parents, les deux tiers des enfants du canton vivent dans un ménage où les deux parents (ou le parent seul) travaillent. Lorsqu'un parent ne travaille pas, il s'agit en général de la mère. Les pères travaillent en général à plein temps (88%), alors que c'est le cas de seulement la moitié des mères actives. Concernant les horaires de travail, dans un peu plus du tiers des familles, au moins un parent a des horaires de travail irréguliers (horaires et rythme variant), et dans 10% des cas les deux parents sont concernés. Enfin, près de la moitié des enfants vivent dans un ménage dont le niveau de revenu mensuel brut est égal ou inférieur à 10'000 CHF.

Figure 1. Caractéristiques des enfants d'âge préscolaire



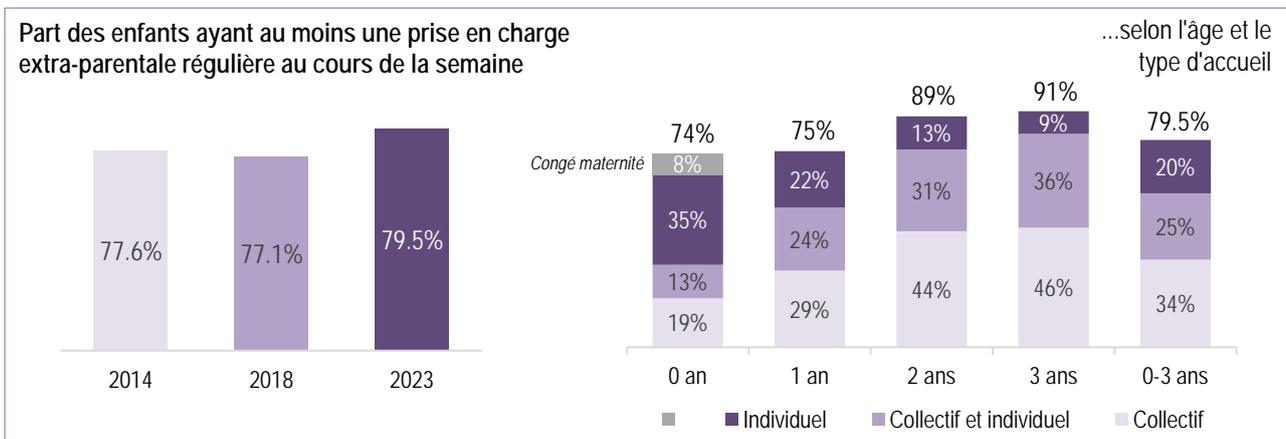
N.B. Voir également l'Annexe 1.

Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Prise en charge extra-parentale des jeunes enfants

Au moment de l'enquête, près de quatre enfants d'âge préscolaire sur cinq bénéficient d'une prise en charge extra-parentale régulière au cours de la semaine (au moins une demi-journée). En cinq ans, cette part a légèrement augmenté (plus de 79% en 2023, contre 77% en 2018). L'organisation d'une prise en charge extra-parentale est plus fréquente pour les enfants âgés de 2 ou 3 ans (neuf enfants sur dix, contre trois sur quatre pour les plus jeunes). Plus l'âge des enfants avance, moins ceux-ci bénéficient d'un accueil extra-parental exclusivement individuel. Ainsi, 82% des enfants de 3 ans sont pris en charge, au moins partiellement, dans une structure d'accueil collectif.

Figure 2. Prise en charge extra-parentale des enfants d'âge préscolaire



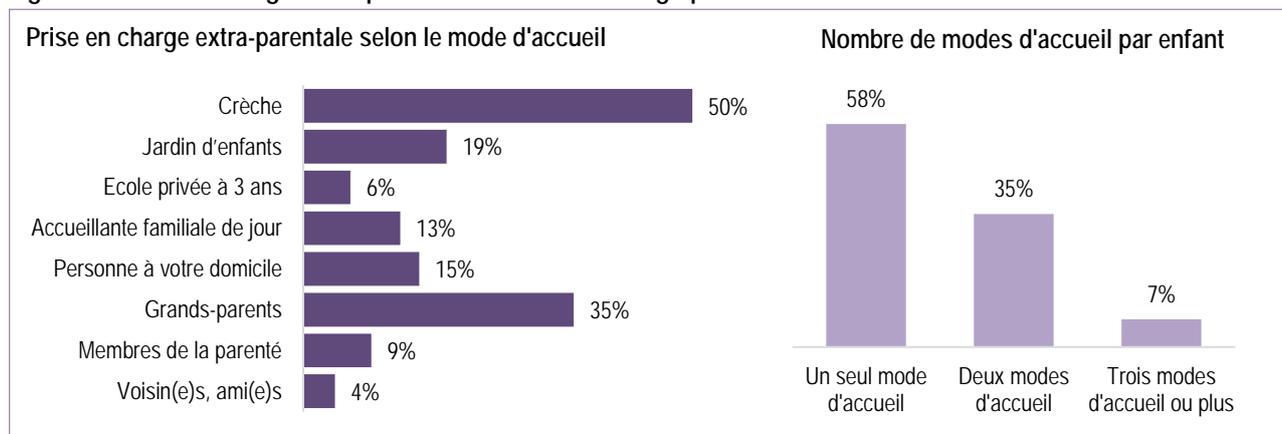
Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

La crèche est le mode d'accueil le plus utilisé par les familles. La moitié des enfants bénéficiant d'une prise en charge extra-parentale fréquentent une crèche. En 2018, c'était le cas de 44% des enfants confiés (40% en 2014). Entre 2014 et 2022, plus de 30 nouvelles crèches ont été ouvertes dans le canton (+2'200 places). Le recours à une crèche dépend toutefois de l'offre d'accueil disponible à proximité du lieu de résidence de l'enfant et celle-ci varie fortement d'une commune à l'autre³.

2

Le deuxième mode d'accueil le plus utilisé en fréquence par les familles est toujours le recours aux grands-parents. Ils sont fortement sollicités, mais le plus souvent en complément à un autre mode d'accueil. Pour un peu plus de quatre enfants sur dix, les parents ont en effet organisé, par choix ou contrainte, plusieurs modes d'accueil. Dans le tiers des cas, cette situation est due au fait que ceux-ci n'ont pas trouvé d'autres solutions. Dans le quart des situations cela est lié à une contrainte organisationnelle ou à des questions pratiques. Recourir à plusieurs modes d'accueil permet aussi à une partie des familles de baisser les coûts de garde. C'est la raison évoquée pour un cinquième des enfants concernés et en général ce sont les grands-parents qui sont sollicités en complément à une prise en charge payante. Pour le reste, il s'agit d'un choix personnel et le recours aux grands-parents est aussi alors le plus fréquent.

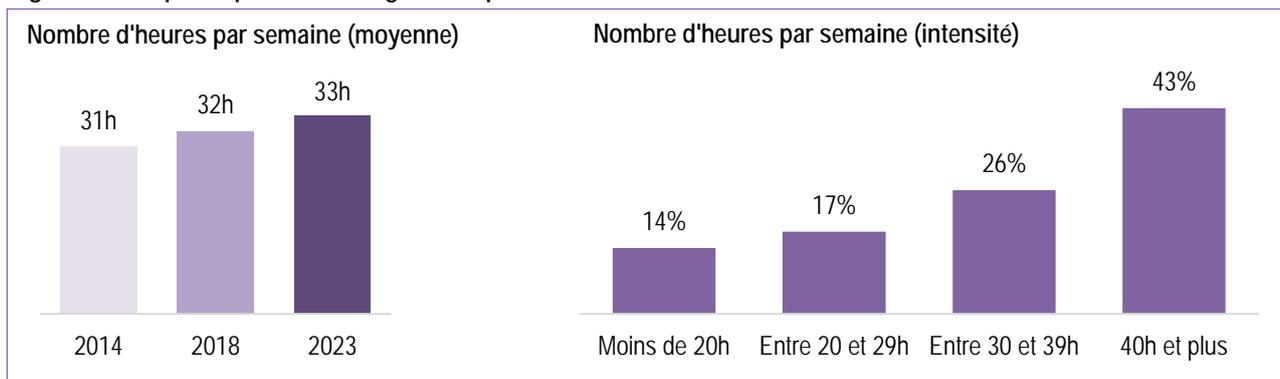
Figure 3. Prise en charge extra-parentale des enfants d'âge préscolaire selon le mode d'accueil



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Concernant le temps de prise en charge des enfants, celui-ci a augmenté entre 2014 et 2023 : 33 heures en moyenne par semaine en 2023, contre 31 heures en 2014 et 32 heures en 2018. Le recours à une prise en charge extra-parentale est en effet plus intense qu'auparavant : un peu plus de quatre enfants confiés sur dix (43%) ont en 2023 une prise en charge équivalente à un plein temps (40 heures ou plus par semaine) contre respectivement 36% et 37% en 2014 et 2018.

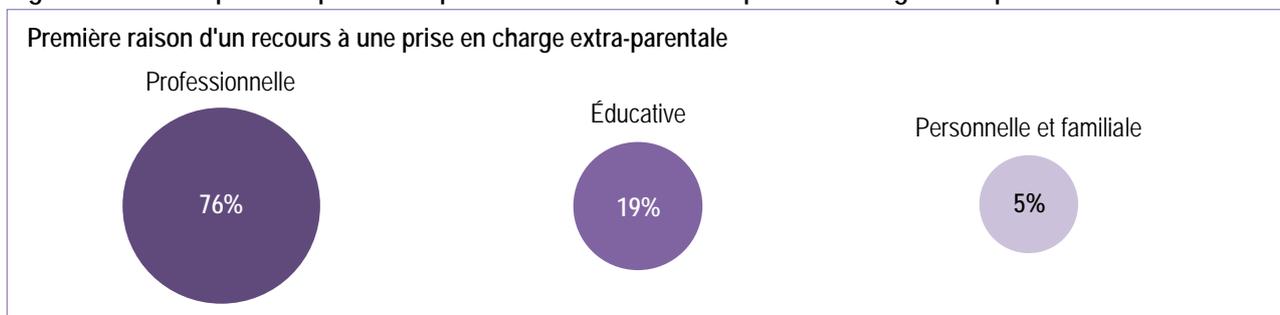
Figure 4. Temps de prise en charge extra-parentale des enfants



Source : OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Comme lors des enquêtes précédentes, le recours à une prise en charge extra-parentale répond avant tout à un besoin de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, qui est – de loin – la première raison citée. La seconde raison est éducative, les parents ayant également des attentes socio-éducatives, en particulier envers les lieux d'accueil collectif comme les crèches ou les jardins d'enfants (contacts avec d'autres enfants, jeux, activités, etc.), et notamment lorsque l'entrée à l'école se rapproche pour leur enfant.

Figure 5. Raisons pour lesquelles les parents ont recours à une prise en charge extra-parentale



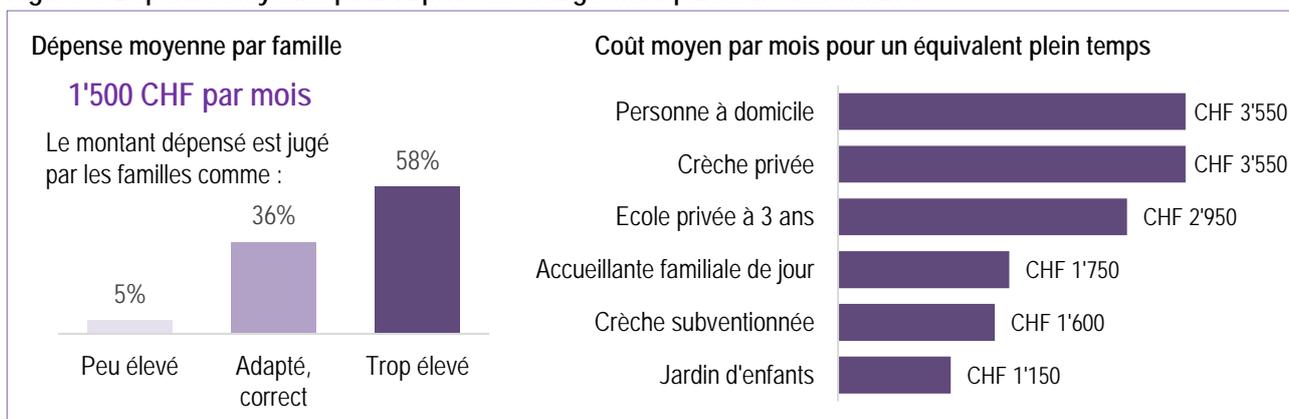
Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Enfin, on peut relever que le quart des enfants confiés le sont aussi en dehors des horaires standards d'ouverture des structures d'accueil, soit avant 7h et/ou après 19h, la nuit ou encore le weekend. Dans la moitié des situations concernées, cela répond à un besoin professionnel de la part des parents et, là encore, ce sont les grands-parents qui sont fortement sollicités.

Dépense des familles

Globalement, les familles genevoises dépensent 1'500 CHF par mois pour la prise en charge extra-parentale de leur(s) jeune(s) enfant(s). La dépense moyenne s'élève à 1'400 CHF par mois lorsqu'un seul enfant est concerné, et à 2'100 CHF lorsqu'il y en a deux. Plus de la moitié des parents jugent le montant qu'ils dépensent comme trop élevé.

Figure 6. Dépense moyenne pour la prise en charge extra-parentale des enfants



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Concernant le coût des différents modes d'accueil, le recours à une personne à domicile ou à une crèche privée sont les modes d'accueil qui reviennent le plus cher aux parents (3'350 CHF en moyenne par mois pour un équivalent plein temps). Ils sont suivis de la scolarisation précoce à 3 ans dans une école privée (2'950 CHF). Le recours à une accueillante familiale de jour revient en moyenne à 1'750 CHF par mois, 1'200 CHF si celle-ci exerce dans une structure subventionnée par les communes contre 2'000 CHF dans les autres cas. Dans cette situation, le coût est plus faible lorsque l'accueillante n'est pas, selon les parents, agréée ou lorsqu'ils ne savent pas si elle l'est.

Quant au coût pour une place à plein temps dans une crèche subventionnée, les familles déboursent en moyenne 1'600 CHF à l'échelle du canton. Il s'agit d'une moyenne, car les tarifs dans les crèches subventionnées sont calculés en fonction de la capacité économique des familles. En outre, le niveau des tarifs appliqués varie d'une commune à l'autre⁴.

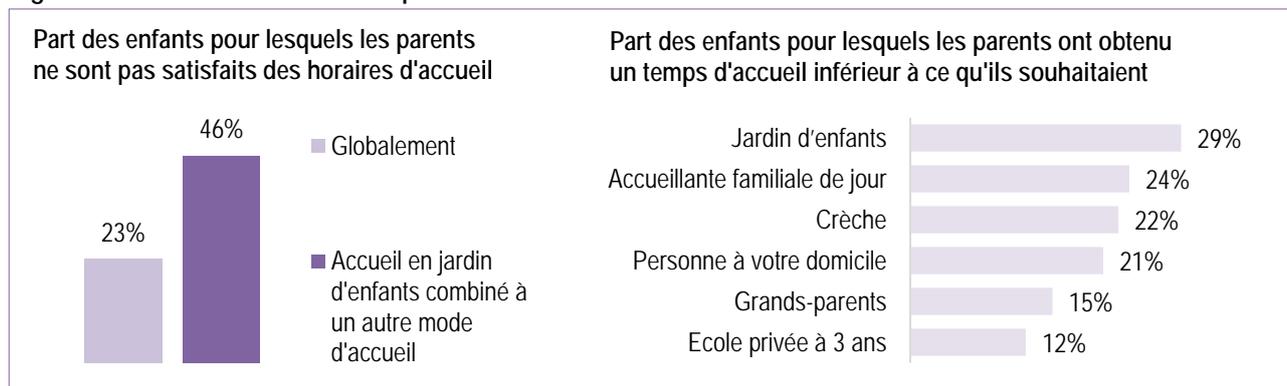
Enfin, le coût moyen en équivalent plein temps dépensé par les familles pour un accueil en jardin d'enfants est le plus bas des modes d'accueil payants. À noter que ces estimations reposent sur l'usage d'un seul mode d'accueil. Or, les familles ayant recours uniquement à un jardin d'enfants se caractérisent par un niveau de revenu plus bas que les autres familles.

Satisfaction des familles

La satisfaction des familles à l'égard de l'organisation de la prise en charge extra-parentale qu'elles ont pu mettre en place dépend de plusieurs facteurs, notamment des horaires d'accueil proposés ou convenus, du temps d'accueil obtenu, du mode d'accueil souhaité au départ ou encore des coûts.

Globalement, pour le quart des enfants confiés, les horaires d'accueil ne conviennent pas complètement à l'organisation familiale et professionnelle de leur famille, et ceci pour au moins un des modes d'accueil utilisés. Cela est tout particulièrement le cas (près d'un enfant sur deux) lorsque la fréquentation d'un jardin d'enfants est complétée avec un autre mode d'accueil. Autrement dit, le recours à un jardin d'enfants répond avant tout au besoin de concilier vie familiale et vie professionnelle, alors que ce mode d'accueil offre des prestations restreintes en termes de temps d'accueil et d'horaires d'ouverture.

Figure 7. Horaires d'accueil et temps d'accueil obtenu



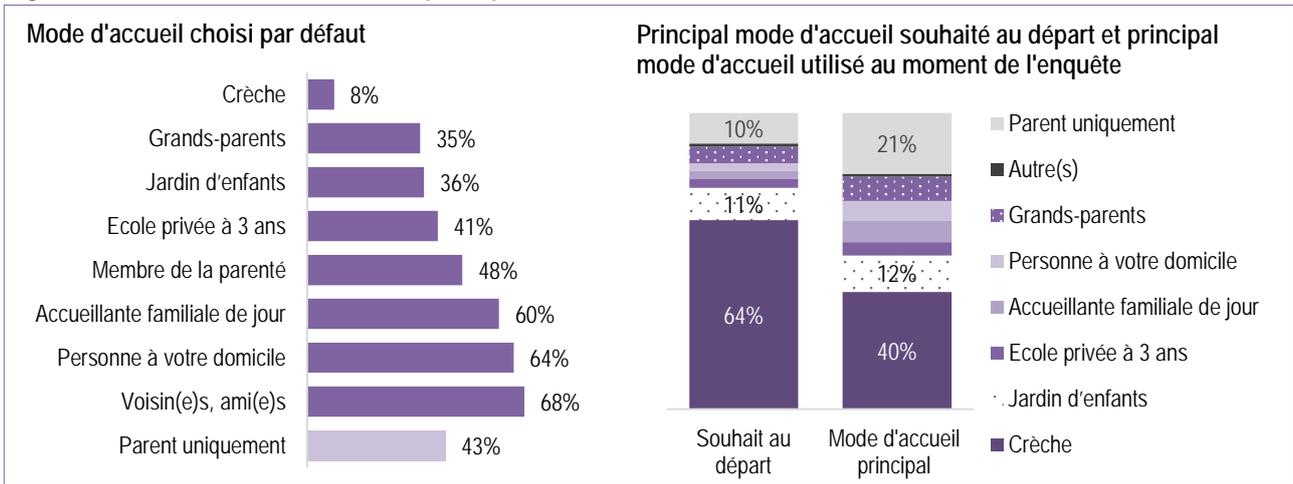
Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Le jardin d'enfants est d'ailleurs le mode d'accueil pour lequel les parents disent le plus souvent avoir obtenu un temps d'accueil inférieur à ce qu'ils souhaitaient. En effet, bien que certains jardins d'enfants aient légèrement étendu leurs horaires d'ouverture (8h-12h et 13h30-17h30) et que, dans de rares cas, la possibilité de prendre le repas de midi soit offerte, la plupart du temps l'accueil est limité à quelques matinées ou après-midis par semaine, sans offre de restauration sur place pour les enfants.

Plus globalement, lorsque les parents organisent la prise en charge de leur jeune enfant, ils n'obtiennent pas toujours ce qu'ils auraient souhaité. Le recours à des modes d'accueil de type individuel est particulièrement non souhaité par les parents : par exemple, pour 60% des enfants pour lesquels les parents font appel à une accueillante familiale de jour, il s'agit d'un choix par défaut. Certains modes d'accueil collectif sont aussi parfois choisis par défaut. C'est le cas pour plus du tiers des enfants fréquentant un jardin d'enfants ou une école privée. Concernant les enfants qui sont gardés uniquement par leurs parents, c'est quatre enfants sur dix pour lesquels cette situation n'était au départ pas souhaitée.

Si l'on compare le principal mode d'accueil souhaité au départ par les parents et le principal mode d'accueil finalement mis en place, on constate un déficit d'accueil en crèche : 40% des enfants fréquentent une crèche au moment de l'enquête, alors que c'était le souhait des parents pour 64% d'entre eux ou elles (différence de +24 points).

Figure 8. Mode d'accueil souhaité et principal mode d'accueil utilisé

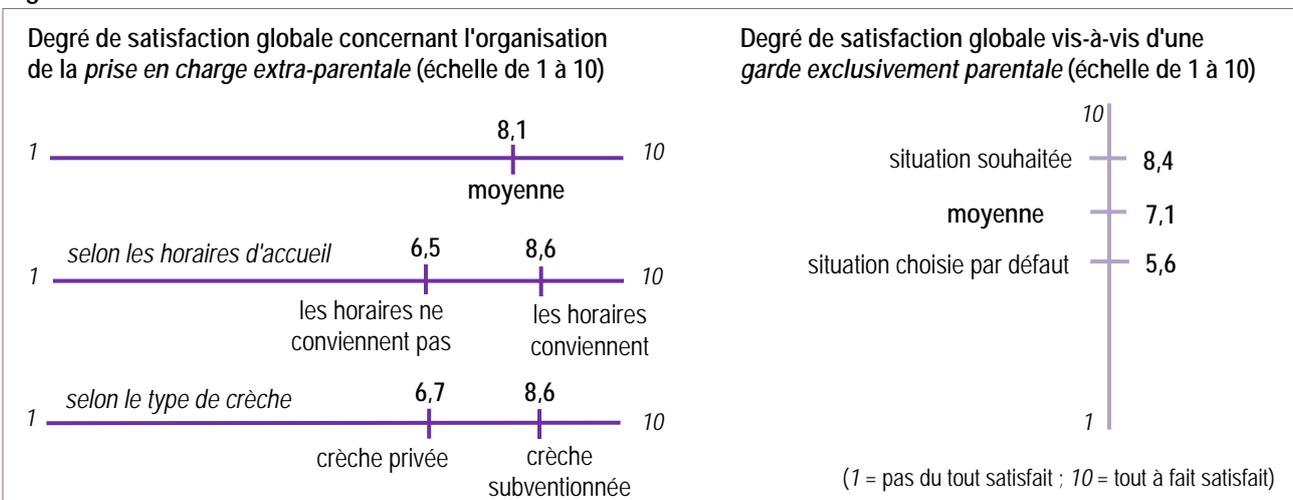


Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Au final, les familles sont tout de même globalement satisfaites de l'organisation de la prise en charge extra-parentale qu'elles ont pu mettre en place, même si celle-ci ne répond pas toujours à ce qu'elles avaient envisagé au départ. Une partie des parents ont donc dû s'accommoder et trouver des solutions, plus ou moins complexes, qui répondent à leurs besoins. La satisfaction des parents est ainsi particulièrement plus basse lorsque les horaires d'accueil ne conviennent pas à l'organisation familiale et professionnelle des familles, ou encore quand le manque de places dans les crèches subventionnées est résolu par le recours à une crèche privée.

Quant aux enfants bénéficiant d'une garde exclusivement parentale, en général réalisée par la mère, les parents sont largement satisfaits de cette situation lorsque celle-ci est souhaitée et insatisfaits lorsque cette situation ne l'est pas, en général faute d'avoir trouvé une place dans une structure d'accueil.

Figure 9. Satisfaction des familles



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Enfants inscrits sur une liste d'attente

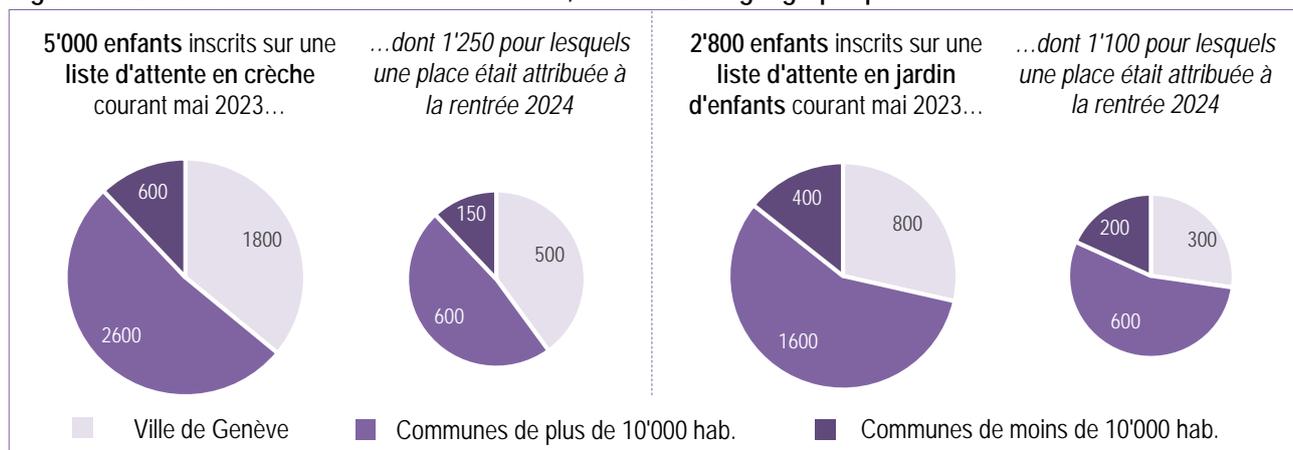
Au moment de l'enquête, en mai 2023, et à l'échelle du canton, 5'000 enfants étaient inscrits sur une liste d'attente en crèche, et 2'800 sur une liste d'attente pour une place dans un jardin d'enfants. Pour une partie de ces enfants, les parents avaient été informés qu'une place leur avait d'ores et déjà été attribuée à la rentrée 2024, 1'250 enfants pour une place en crèche et 1'100 enfants pour une place dans un jardin d'enfants.

Pour l'accueil familial de jour, 800 enfants étaient inscrits sur une liste d'attente courant mai 2023, dont 300 pour lesquels une accueillante familiale de jour a été trouvée pour la rentrée 2024.

À noter que les enfants pas encore nés au moment de l'enquête mais qui étaient déjà inscrits sur une liste d'attente pour une place en crèche ou en accueil familial de jour ne sont pas pris en compte dans la présente enquête. Dans la plupart des communes genevoises, les bébés à naître peuvent en effet être inscrits en liste d'attente dès le début de la grossesse ou dès le troisième mois de grossesse achevé. Enfin, concernant les enfants inscrits en liste d'attente pour

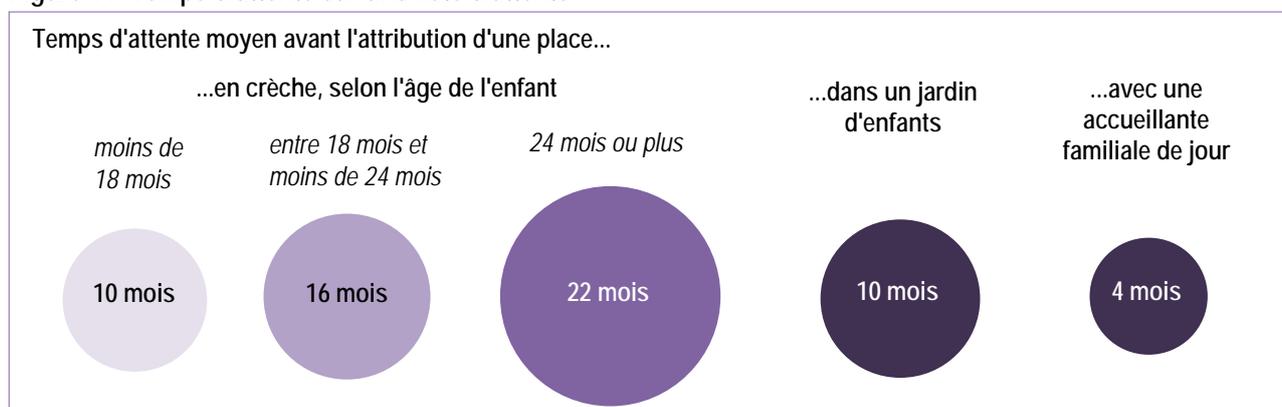
une place dans un jardin d'enfants sans en avoir obtenu une pour la rentrée suivante, on relève qu'un peu plus de la moitié d'entre eux n'ont pas encore l'âge requis pour un accueil en jardin d'enfants au moment de l'enquête. Ils sont en outre également inscrits sur une liste d'attente pour une place en crèche pour la grande majorité d'entre eux.

Figure 10. Enfants inscrits sur une liste d'attente, selon la zone géographique



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Figure 11. Temps d'attente sur une liste d'attente



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

En moyenne, les enfants âgés de moins de 18 mois au moment de l'enquête et dont une place en crèche était attribuée pour la rentrée 2024 sont restés 10 mois sur une liste d'attente. Ces enfants ont pu bénéficier de la libération des places pour les tout-petits par le coulisage des volées d'enfants dans les groupes d'âge suite au départ de la dernière volée pour l'école.

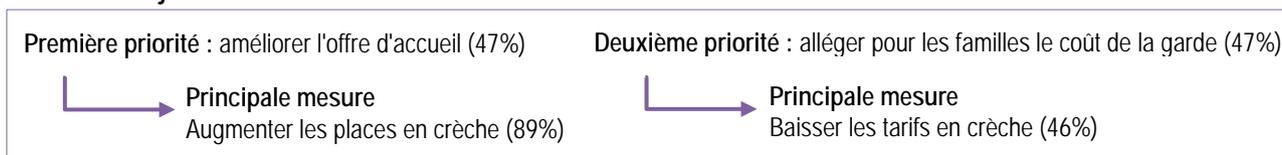
Lorsque les parents n'ont pu obtenir une place dans le groupe des bébés (0-1 an), le temps d'attente est par conséquent plus long pour obtenir une place en crèche, puisque la majorité des nouveaux accueils en crèche se font seulement une fois par an, lors des rentrées scolaires.

Enfin, le temps moyen d'attente s'élève à 10 mois pour une place dans un jardin d'enfants et à 4 mois pour une place chez une accueillante familiale de jour.

Besoins des familles

Invitées à donner leur opinion concernant la politique familiale genevoise et les différentes aides qui peuvent leur être apportées, les familles ayant de jeunes enfants souhaitent, en toute premier lieu, que l'offre d'accueil de la petite enfance soit améliorée (près d'une famille sur deux). Vient ensuite, pour le tiers des familles, l'allègement du coût de la garde, puis le renforcement des aides favorisant les parents à prendre en charge eux-mêmes leurs enfants durant la journée (deux familles sur dix).

Figure 12. Opinion des familles sur les mesures à développer en priorité pour soutenir les parents ayant de jeunes enfants



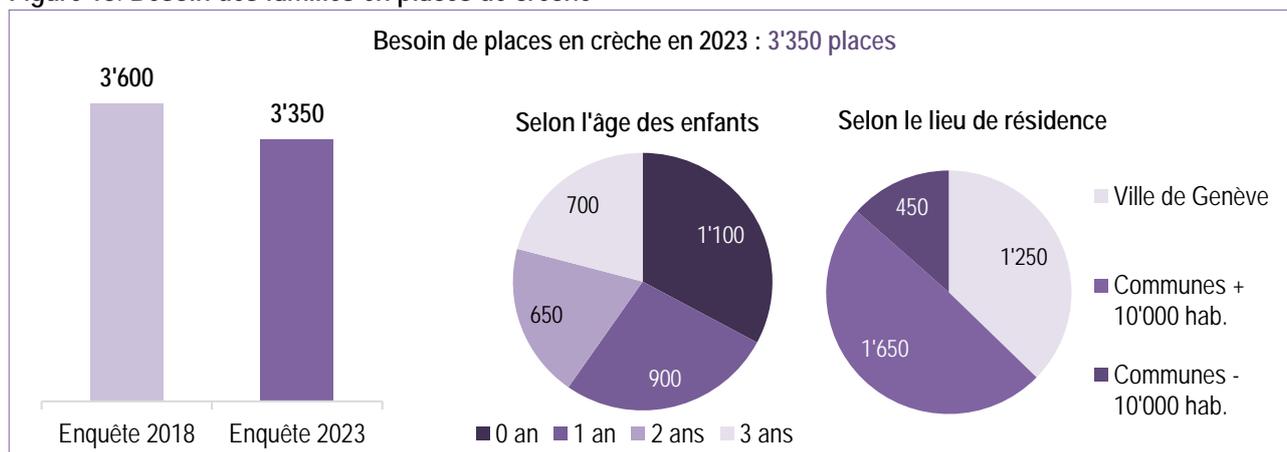
Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Lorsque l'amélioration de l'offre d'accueil est prioritaire pour les familles, ces dernières souhaitent très majoritairement une augmentation du nombre de places en crèche (dans 89% des cas) ; et quand c'est l'allègement des coûts de la garde qui est cité, c'est avant tout une baisse des tarifs des crèches qui est souhaitée en filigrane (46% des cas).

En termes de préférence d'accueil, pour près des deux tiers des enfants d'âge préscolaire, les parents privilégient un accueil en crèche. Cela représente, au moment de l'enquête, un déficit d'accueil en crèche pour 5'400 enfants selon les préférences exprimées par les parents en matière de prise en charge. Par conséquent, les autres modes d'accueil ont moins les faveurs des parents en tant que mode d'accueil principal. C'est en particulier le cas pour le recours aux grands-parents, à une accueillante familiale de jour ou encore à une personne à domicile.

La situation à fin décembre est probablement le moment de l'année qui représente le mieux le besoin des familles, car cette date correspond en général au dernier mois pour lequel une place attribuée à la rentrée « scolaire » peut être réservée. Il manque ainsi 3'350 places à l'échelle du canton pour satisfaire les préférences parentales en matière d'accueil préscolaire si l'on se réfère à cette période.

Figure 13. Besoin des familles en places de crèche

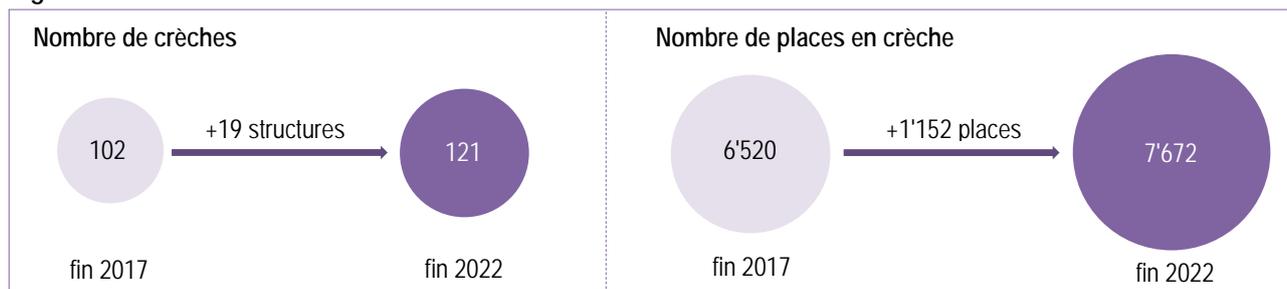


Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Le besoin de places en crèche concerne, relativement à leur population, autant la Ville de Genève, les communes-villes (plus de 10'000 habitants) que les petites communes (moins de 10'000 habitants). En outre, les besoins sont plus importants pour les enfants âgés de moins de 2 ans.

Concernant l'évolution temporelle des besoins en places de crèche exprimés par les familles, ceux-ci sont un peu moins importants en 2023 qu'en 2018. Ils restent toutefois élevés puisqu'au cours de cette même période, plus de 1'000 places en crèche ont été créées à l'échelle du canton et que la population d'enfants a très légèrement baissé.

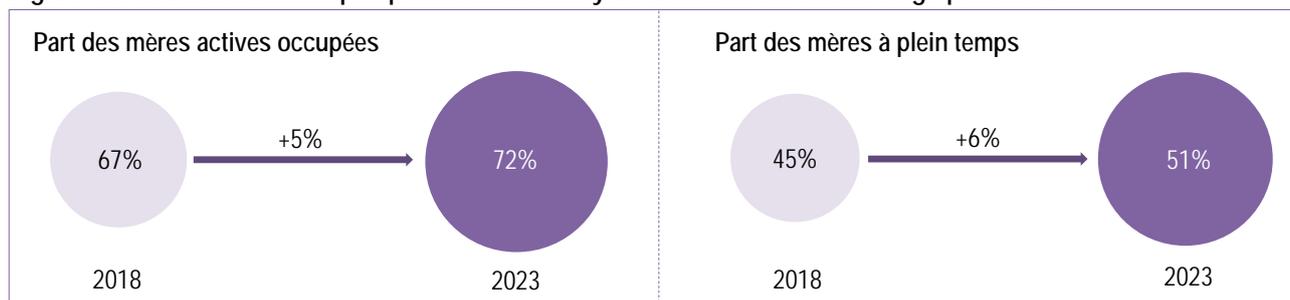
Figure 14. Offre en crèche dans le canton⁵



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

Cela s'explique en partie par le fait que non seulement le nombre moyen d'heures de prise en charge a augmenté au cours de cette période, mais également la part des mères actives occupées, en combinaison à des pleins temps plus fréquents.

Figure 15. Taux d'actifs occupés parmi les mères ayant au moins un enfant d'âge préscolaire



Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

CONCLUSION

Comme lors des enquêtes menées en 2014 et 2018, la crèche reste le mode d'accueil le plus demandé et le plus souhaité par les familles genevoises ayant de jeunes enfants. Et, bien que l'offre d'accueil préscolaire poursuive son développement, avec notamment l'ouverture régulière de nouvelles crèches dans les différentes communes du canton (9'000 enfants étaient accueillis en crèche au moment de l'enquête, contre 6'500 en 2014), il s'avère qu'en l'état les besoins des familles ne sont toujours pas satisfaits. De plus, l'accès aux crèches est fortement conditionné par l'offre existant dans chaque commune. Cette disparité territoriale fait que certaines familles ont davantage de difficultés dans l'accès à une crèche, selon leur lieu de résidence⁶.

En outre, par manque de places en crèche, une partie des familles recourent à une place dans un jardin d'enfants pour répondre à leur besoin de conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. C'était déjà le cas en 2014 et 2018. Par ailleurs, comme nous l'avons vu, une partie des enfants pour lesquels les parents émettent une préférence pour un accueil dans un jardin d'enfants au moment de l'enquête n'ont pas encore l'âge requis pour un accueil dans ce type de structure. Ainsi, l'adéquation aux besoins des familles pour ce type d'accueil doit probablement être très contrastée selon la commune et l'offre d'accueil en crèche et en jardin d'enfants dont elle dispose.

Enfin, entre 2014 et 2023, la part des femmes actives professionnellement et ayant de jeunes enfants a progressé, tout comme leur taux d'occupation. Toutefois, les ajustements permettant aux familles de concilier vie familiale et vie professionnelle continuent à être principalement assumés par les mères (diminution du taux d'activité, retrait du marché de l'emploi). Les enjeux sous-jacents au développement de l'accueil extra-familial sont ainsi toujours aussi importants afin de promouvoir l'égalité entre les sexes, en offrant les places en structures d'accueil préscolaire nécessaires à l'investissement professionnel des mères. Enfin, cela permet également de favoriser, par le biais d'une socialisation précoce, l'égalité des chances pour les jeunes enfants indépendamment de leur milieu social et familial, en particulier à 3 ans, où la fréquentation d'un accueil collectif avant l'entrée à l'école devient la norme.

Alexandre Jaunin, Marc Brüderlin

Notes

¹ La réalisation de cette enquête repose sur l'article 5, alinéa 3, lettre d du *Règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire* (RAPr, J6 28.01) qui stipule que l'OCPE/SRED fournit au moins une fois par législature un rapport sur la situation de l'offre de places d'accueil préscolaire et sur les besoins des familles.

² Cette enquête a été réalisée avec la collaboration de l'Institut LINK ; 2'272 familles ont participé de mi-avril à mi-juin 2023. Cela représente au final un échantillon représentatif de 2'682 enfants.

³ L'offre subventionnée en places de crèche varie de 5% à 50% entre les communes genevoises (cf. Jaunin, A., Martz, L. [2024]).

⁴ À configuration familiale et situation économique identiques, les tarifs peuvent varier du simple au double au sein du canton. Par exemple, le tarif moyen dans le canton pour l'accueil d'un enfant à plein temps dans une crèche subventionnée s'élève à 14'000 CHF par an pour une famille biparentale ayant deux enfants à charge et un revenu annuel brut de 140'000 CHF. Les tarifs varient entre 8'200 et 18'200 CHF par an selon la commune, soit une différence annuelle de 10'000 CHF (cf. Brüderlin M., Jaunin A. [2023]).

⁵ Voir le *Focus* n°29.

⁶ Voir le *Focus* n°30.

Annexe 1. Caractéristiques des enfants d'âge préscolaire

Âge de l'enfant		Âge de la mère	
Moins de 2 ans	53%	15-24 ans	–
2 ans ou plus	47%	25-34 ans	38%
Situation du ménage		35-44 ans	57%
Ménage biparental	92%	45 et plus	4%
Ménage monoparental	8%	Âge du père	
Lieu de résidence		15-24 ans	–
Ville de Genève	38%	25-34 ans	25%
Communes de plus de 10'000 habitants	47%	35-44 ans	60%
Communes de moins de 10'000 habitants	15%	45 et plus	16%
Nombre d'enfants d'âge préscolaire vivant dans le ménage		Langue(s) couramment parlée(s) à la maison	
Un enfant	79%	Français	28%
Deux enfants ou plus	21%	Français et autre(s) langue(s)	55%
Situation d'activité des parents		Autres langues	16%
Les deux parents travaillent (ou le parent seul)	66%	Nationalité des parents	
Un seul parent travaille	27%	Au moins un parent de nationalité suisse	59%
Les deux parents ne travaillent pas (ou le parent seul)	8%	Autre(s) nationalité(s)	41%
Situation d'activité de la mère		Niveau de formation le plus élevé au sein du ménage	
Travaille	65%	Aucune diplôme	6%
Au chômage, en recherche d'emploi	7%	Diplôme de niveau secondaire	19%
Congé maternité ou parental	7%	Diplôme de niveau tertiaire	75%
Au foyer	17%	Revenu mensuel brut du ménage	
Autres (en formation, AI, HG, asile, arrêt maladie)	5%	Moins de 5'000 CHF	17%
Situation d'activité du père		De 5'001 à 10'000 CHF	31%
Travaille	89%	De 10'001 à 15'000 CHF	24%
Au chômage, en recherche d'emploi	6%	De 15'001 à 20'000 CHF	13%
Congé maternité ou parental	–	De 20'001 à 25'000 CHF	8%
Au foyer	2%	Plus de 25'000 CHF	7%
Autres (en formation, AI, HG, asile, arrêt maladie)	3%		
Temps de travail de la mère			
Plein temps	50%		
Plus de 50% et moins de 90%	37%		
50% ou moins	13%		
Temps de travail du père			
Plein temps	88%		
Temps partiel	12%		
Horaires de travail irréguliers			
Horaires réguliers	64%		
Au moins un parent avec des horaires de travail irréguliers	36%		

(-) Nombre d'observations inférieur à 15.

Source: OCPE/SRED – Enquête famille 2023

- Jaunin, A., Martz, L. (2024). [« Petite enfance à Genève : quelle offre territoriale en 2023 ? »](#). Focus n°30, mars. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2024). [« Petite enfance à Genève : données statistiques 2023 »](#). Focus n°29, mars. Genève: OCPE/SRED.
- Brüderlin, M., Jaunin, A. (2023). [Critères d'accès et pratiques tarifaires en matière d'accueil préscolaire dans le canton de Genève. Rapport final sur mandat de la Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire \(FDAP\)](#). Canton de Genève - OCPE/SRED.
- Cecchini, A., Dutrévis, M., Guilley, E. et Jaunin, A. (2023). [« De la petite enfance à la première rentrée scolaire. Portraits et enjeux de transition »](#). Eclairages n°3, novembre. SRED.
- Langel, M. (2020). [« Le travail à temps partiel dans le canton de Genève : comparaisons entre femmes et hommes »](#). Communication statistique n°61, janvier. Genève: OCSTAT.
- Jaunin, A. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours au jardin d'enfants »](#). Focus n°22, décembre. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2020). [« Prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève - Le recours à la crèche »](#). Focus n°21, juin. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L., (2018). [« La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018 »](#). Focus n°16, décembre. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2016). [« Petite enfance à Genève : dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants »](#). Focus n°11, octobre. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants »](#). Focus n°7, août. Genève : OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Benninghoff, F. (2015). [« Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants »](#). Focus n°6, août. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). [« Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents »](#). Focus n°3, janvier. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève »](#). Focus n°2, novembre. Genève : OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). [« Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises »](#). Focus n°1, octobre. Genève : OCPE/SRED.